



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Châteauneuf-sur-Loire en Transition le 30/04/2019

L'assemblée générale extraordinaire de Châteauneuf-sur-Loire en Transition (CSLT) se réunit le mardi 30 avril 2019 à l'Espace Florian de Châteauneuf-sur-Loire.

La convocation stipule l'ordre du jour:

- Présentation du projet de nouvelle gouvernance pour « Châteauneuf-sur-Loire en Transition »
- Proposition de statuts
- Proposition de règlement intérieur
- Elections des instances de gouvernance

Animateurs.trices: Marie-Claude Bedu-Guédon et Robert de Montcuit

Secrétaires: Marie-Hélène Debrus et Jacques Lemercier

Tenue des horaires: Juliette Ligault

L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) débute à 20h34.

1- Participation

L'association compte 548 adhérent.e.s à jour de leur cotisation.

L'assemblée compte 78 adhérent.e.s présent.e.s auxquelles s'ajoutent 62 personnes représentées (pouvoirs) soit 138 personnes avec droits de vote; les adhérents présents et représentés étant à jour de leur cotisation 2019.

Le quorum de 137 votants (25% des adhérent.e.s) est atteint.

Les adhérent.e.s présent.e.s reçoivent autant de tickets de vote que de pouvoirs (2 maximum) plus un ticket pour leur vote.

2- Invités excusés

Marie-Claude cite les personnes invitées excusées: Monsieur J-P Sueur sénateur, Monsieur R.Ramos député, Mme F.Galzin maire de Chateauneuf-sur-Loire, Monsieur J-P Garnier maire de St Denis de l'Hôtel.

3- Introduction

Marie-Claude rappelle brièvement les objectifs de l'association CSLT.

Robert résume la naissance et le travail du groupe Constituant durant 8 mois, rappelant ses objectifs: élaborer une nouvelle gouvernance sur les principes de participation élargie, de transparence et adaptée à la taille de l'association qui compte de plus en plus de membres chaque année (plus de 900 à fin 2018) et de nombreux groupes d'activités.

Le rôle de cette AGE est de statuer sur les propositions de modifications de statuts et de règlement intérieur.

Ces documents, si adoptés, seront disponibles sur le site de l'association.

Il est rappelé le besoin de candidat.e.s pour les élections aux instances de gouvernance après adoption des statuts.

4- Présentation de la nouvelle gouvernance proposée

Benoît présente les schémas d'explication de rôles et de constitution des deux instances de décision: le Comité de Gestion Exécutif (COGEX) et le Conseil Stratégique de Transition (CST) qui remplaceraient le Comité de Pilotage actuel.

L'assemblée devra élire ce soir 13 personnes se répartissant entre ces deux entités puis parmi eux seront nommés ultérieurement sur volontariat 3 co-président.e.s, 2 trésorier.e.s et 2 secrétaires pour répartition des responsabilités. Des personnes non élues rejoindront ces comités pour y représenter les groupes et activités ayant un impact fort sur l'association.

Le propriétaire a, par le bail, une place dans l'administration de la maison de la transition, gérée par le COGEX; il.elle détiendra une voix.

Des membres non permanents, issus des groupes et des partenaires, pourront également participer aux instances. Ces membres s'engageront alors pour un an minimum afin de garder une continuité d'action.

Les listes finalisées du COGEX et CST seront envoyées aux adhérent.e.s.

Il est précisé que le Cogex devrait se réunir environ 2 fois par mois. Le bureau plus souvent.

5- Présentation et vote des STATUTS

Les statuts proposés sont projetés et lus article par article par les adhérent.e.s du groupe Constituant.

A l'issue de la lecture de chaque article et de la réponse aux questions, les adhérent.e.s sont invité.e.s à voter à main levée.

Enregistrement des votes STATUTS	Abstention	Contre	Pour	
Articles 1 Dénomination	0	0	138	adopté
Article 2 Objet	0	0	138	adopté
Article 3 Siège social	0	0	138	adopté
Article 4 Composition	0	0	138	adopté
Article 5 Gouvernance de l'association	1	0	137	adopté
Article 6 Le comité de gestion exécutif	1	0	137	adopté
Article 7 Le conseil stratégique de transition	1	0	137	adopté
Article 8 L'AGO	0	0	138	adopté
Article 9 L'AGE avec modification: «Une AGE peut être convoquée soit à la demande d'un quart des membres de 100 membres de l'association, soit à l'initiative des co-président.e.s.»	0	0	138	adopté
Article 10 Votations avec ajout de la phrase: «Les adhérent.e.s sont régulièrement invité.e.s à se prononcer sur les orientations de l'association soit à l'occasion des assemblées générales, soit suite à des initiatives d'un groupe d'adhérent.e.s, du CST ou du COGEX par un système de votations.»	4	0	134	adopté
Article 11 Ressources	0	0	138	adopté
Article 12 Médiation	0	0	138	adopté

6- Présentation et vote du Règlement Intérieur

Le règlement intérieur proposé est projeté et lu par les adhérent.e.s du groupe Constituante.

L'article 5 étant perçu comme ambigu, une modification de phrase est soumise au vote:

«D'une manière générale, et à l'exception des salariés, les frais ne sont pas remboursés.» est à remplacer par «D'une manière générale, les frais personnels des bénévoles ne sont pas remboursés.».

Vote à main levée: Abstention = 3 / Contre = 0 / Pour =135 ⇒ Modification Article 5 est adoptée.

A l'issue de la lecture du document complet, les adhérent.e.s sont invité.e.s à se prononcer par vote.

Vote à main levée:

Abstention = 0 / Contre = 0 / Pour =138 ⇒ **Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

7- Appel à candidature et élections pour CST et COGEX

Les 12 membres du Comité de Pilotage actuel démissionnent.

Les 6 candidat.e.s pour le CST sont invité.e.s à se présenter brièvement et à résumer leur motivation.

Puis 7 candidat.e.s pour le COGEX sont appelées.

Il est porté attention à la parité.

7-1- Election des membres du CST

Sont candidat.e.s au CST:

Bruno Bories

Jean-Marie Sieurin

Robert de Montcuit

Marie-Hélène Debrus

Monique Lemoine

Jean-Claude Decosse

Vote à main levée:

Abstention = 0 / Contre = 0 / Pour =138 ⇒ **Elu.e.s à l'unanimité**

7-2- Election des membres du COGEX

Sont candidat.e.s au COGEX:

Laurent Barthélémy

Francine Batsère

Mathieu Fleury

Jacques Lemerrier

Marie-Claude Bedu-Guesdon

Simone Decosse

Claude Harlicot

Vote à main levée:

Abstention = 0 / Contre = 0 / Pour =138 ⇒ **Elu.e.s à l'unanimité**

8- Présentations des membres permanents -non élus- des CST et COGEX

8-1- CST

Est représentant du café associatif La Baleine, membre permanent au CST: Michel Janvier.

8-2- COGEX

Suite à consultation des groupes,

Sont membres permanent au COGEX:

Benoit Thévard, représentant du Co-Gito

Hector Zanier, représentant du groupe Travaux

Emmanuel Godin, représentant le groupe Prog

Jan Quinton, représentant le Café La Baleine

Jean-Pierre Técheney, représentant l'Atelier Participatif de Réparation

Sont membres non permanents au COGEX:

Ghislaine Zanier pour LireOCafé

Christine Alcaraz pour le groupe Couture

Brigitte Agard pour le groupe Epicerie

En tant que propriétaire, Jeannette Thévard est membre permanent du COGEX.

9- Conclusion...

Il est indiqué aux membres des CST et COGEX qu'une **réunion est prévue le 02 mai 19 h** à La Baleine pour élection des co.président.e.s, trésorier.e.s et secrétaires au sein des deux instances.

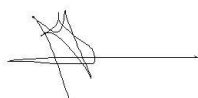
Les nouveaux élu.e.s sont applaudis.e.s.

Il est exprimé de forts et sincères remerciements aux membres démissionnaires des précédents Copil pour leur implication dans l'essor de l'association; ils.elles continuent de participer aux groupes et au futur de l'association.

Les animateurs remercient chaleureusement les adhérents et adhérentes présents.e.s ce soir, le groupe Constituant et les personnes organisatrices de l'AG.

L'assemblée générale se clôture à 22h30 par le pot de l'amitié.

Fait à Chateaufort-sur-Loire, le 02/05/2019,



Marie-Hélène Debrus

Secrétaire adjointe CSLT